

RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

CCAS LA FARE LES OLIVIERS



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020.

Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

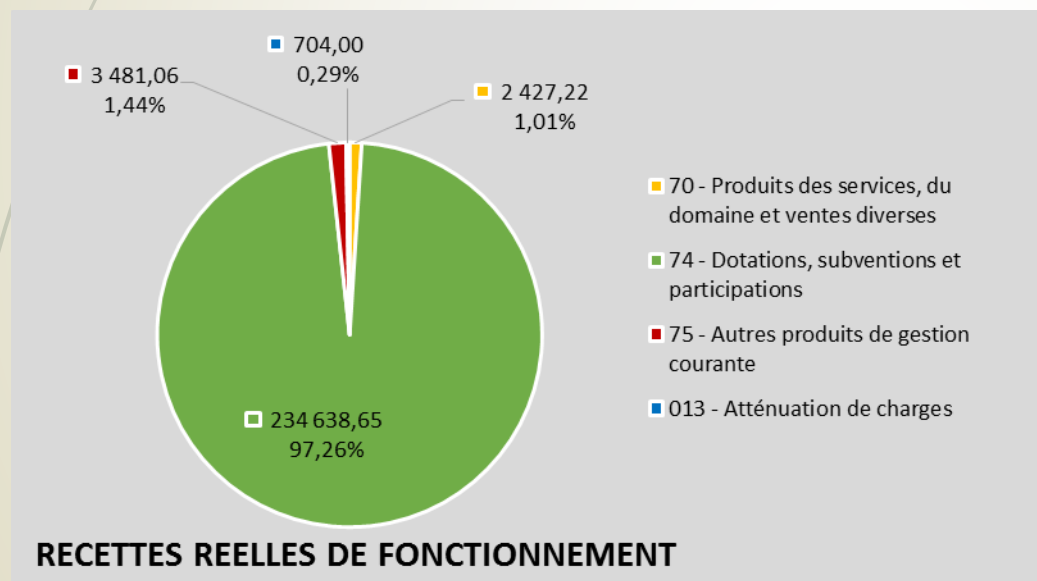
Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2020 au budget primitif 2021 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

A – Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	CA 2020
011	Charges à caractère général	40 775,00	30 530,97
012	Charges de personnel	205 000,00	202 841,09
65	Autres charges de gestion courante	10 900,00	7 829,26
67	Charges exceptionnelles	277,56	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		256 952,56	241 201,32
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	1 963,92	1 963,92
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 963,92	1 963,92
TOTAL (a)		258 916,48	243 165,24
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	CA 2020
013	Atténuation de charges	310,00	704,00
70	Produits des services	3 850,00	2 427,22
74	Dotations et subventions	229 830,00	234 638,65
75	Autres de gestion courante	1 005,00	3 481,06
77	Produits exceptionnels	300,00	200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement (b)		235 295,00	241 450,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 621,48	23 621,48
TOTAL GENERAL (c)		258 916,48	265 072,41
Résultat de l'exercice 2020 (b-a)			-1 714,31
Résultat définitif 2020 (c-a)			21 907,17

1 – Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 241 450,93 €.
- + 2,62 % de recettes supplémentaires par rapport à la prévision du BP 2020 induites notamment par une aide exceptionnelle du Réseau National des épiceries sociales et par l'encaissement du loyer du logement de secours au dessus de La Poste.

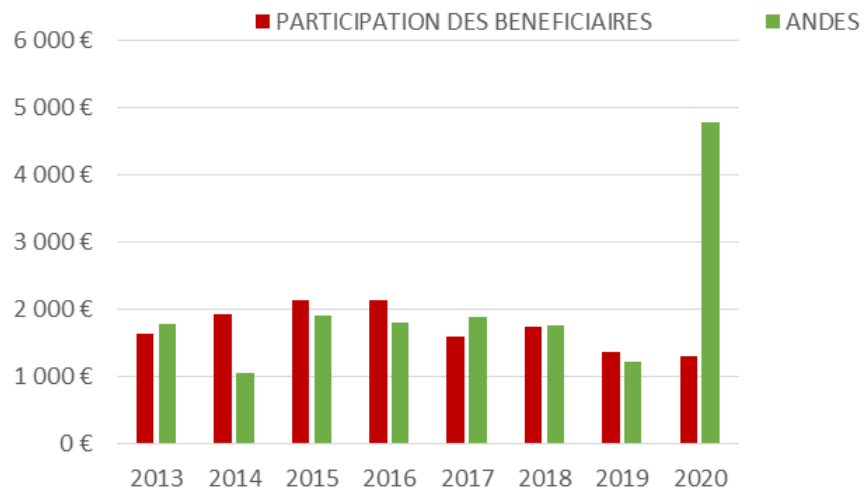


Les recettes proviennent essentiellement de la subvention de la commune dont le montant s'élève à 222 000 €, du versement de 1 174 € par Agglopolo Provence Eau du fonds d'aide pour les factures d'eau, de la participation versée par le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires (4 771 €) et des encaissements des régies de recettes (épicerie sociale, cotisations bus, logement de secours,...)

L'épicerie du cœur perçoit les recettes provenant de la vente des produits aux bénéficiaires ainsi qu'une participation versée par le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires calculée en fonction du montant des achats nécessaires au fonctionnement de l'épicerie sociale (alimentation, produits d'entretien, produits d'hygiène,...)



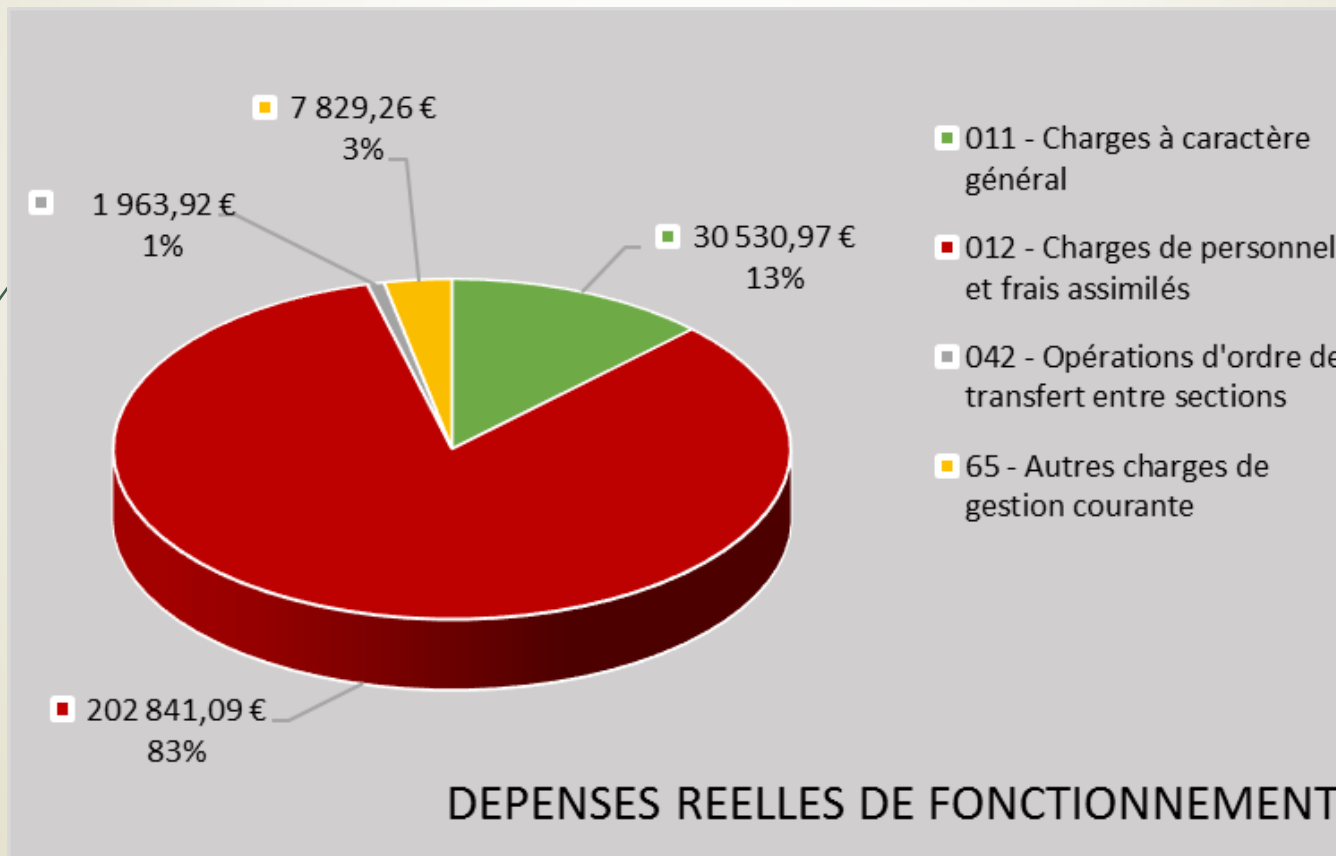
EVOLUTION DES RECETTES ENGENDREES PAR L'EPICERIE DU COEUR



En 2020, le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires a versé une aide exceptionnelle de 3 427 € pour soutenir l'épicerie sociale pendant cette période difficile pour les familles en raison de la COVID-19

2 – Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 241 201,32 €.
- 93,87 % des dépenses réelles prévues au BP 2020 ont été réalisées.



011-Les charges à caractère général

Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance,...), ainsi que celles liées à l'activité (achats petits équipements, alimentation et produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale, repas de Noël des anciens, colis de Noël, ...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion d'un montant de 30 530,97 € et représente 13% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en nette diminution par rapport aux prévisions budgétaires (74,88% réalisé). En raison de la pandémie du COVID-19, certaines dépenses n'ont pas été exécutées notamment le goûter de la Sainte-Rosalie, le repas de Noël, les activités au foyer du 3^e âge. De plus, avec le concours de « Dons solidaires » et la société Eureka 120 cadeaux de Noël ont été distribués aux enfants des bénéficiaires du CCAS pour un investissement financier de 12€ au lieu de 600 € habituellement par l'achat de bon cadeau.

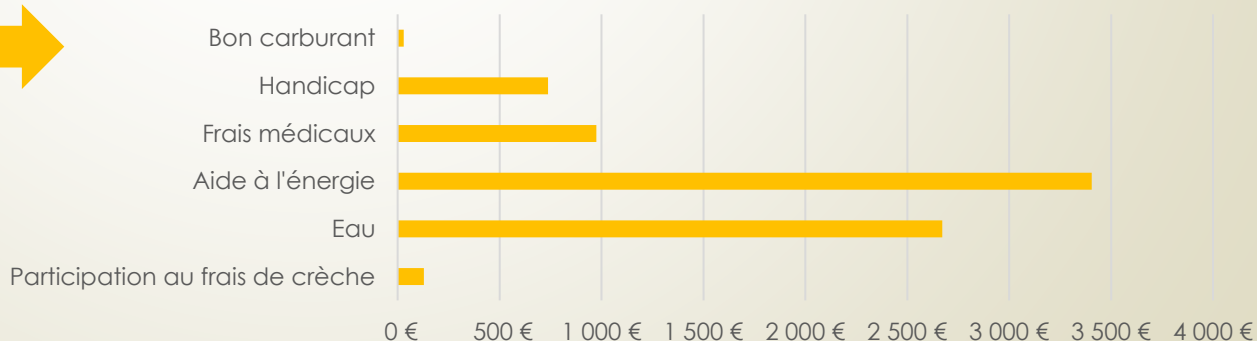
012-Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (83 %).

65 - Les autres charges de gestion courante

Elles représentent 3 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les aides en faveur des personnes en difficultés.

Montant des aides facultatives 2020



B – Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	LIBELLE	BP 2020	CA 2020
21	Immobilisations corporelles	11 089,92	876,48
TOTAL (a)		11 089,92	876,48
RESTE A REALISER 2019			

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	CA 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 963,92	1 963,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
TOTAL (b)		1 963,92	1 963,92
001	Résultat d'investissement reporté	9 126,00	9 126,00
TOTAL GENERAL (c)		11 089,92	11 089,92

Résultat de l'exercice 2020 (b-a)		1 087,44
Résultat de clôture 2020 (c-a)		10 213,44
Reste à réaliser en dépenses		
Résultat définitif 2020 (Résultat de clôture +/- Reste à réaliser)		10 213,44

Pour les dépenses d'investissement il s'agit de l'acquisition de matériel pour l'épicerie sociale.

Pour les recettes, il s'agit des dotations aux amortissements.

C – SYNTHÈSE

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2019		9 126,00 €		23 621,48 €		32 747,48 €
Résultat de l'exercice 2020		1 087,44 €	1 714,31 €		626,87 €	
Résultat de clôture 2020		10 213,44 €		21 907,17 €		32 120,61 €
Restes à réaliser						
Résultat définitif		10 213,44 €		21 907,17 €		32 120,61 €